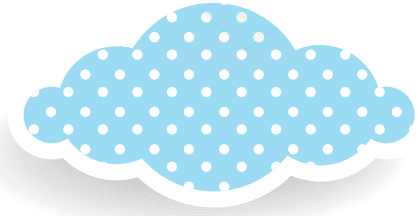


# Hospitalisation à domicile néonatale



Hôpital femme-enfant-adolescent  
8 quai Moncousu – 44 000 Nantes

  
**CHU  
NANTES**  
AUX NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA SANTÉ



## **Présentation de l'unité**

L'hospitalisation à domicile (HAD) néonatale permet de prendre en charge des nouveau-nés dont **l'état ne justifie plus le maintien à temps complet dans une unité hospitalière** mais nécessitant cependant **des soins d'une qualité et d'une technicité** égales à ceux qu'ils recevaient au cours de leur séjour hospitalier.

C'est une alternative à l'hospitalisation conventionnelle qui permet d'assurer des soins médicaux et paramédicaux au domicile du nouveau-né.

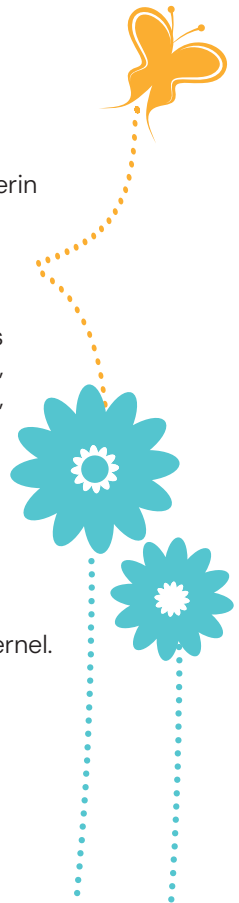
## **Composition de l'équipe**

- Médecin coordonnateur : Dr Marie-Laure Couec
- Médecin référent néonatalogue : Dr Marion Gouin-Pellerin
- Cadre de santé
- Une équipe d'infirmières et de puéricultrices

L'ensemble de l'équipe collabore et coordonne les soins avec des partenaires extra hospitaliers : médecin traitant, protection maternelle et infantile (PMI), kinésithérapeutes, infirmière libérale, prestataire de service.

## **Indications**

- Nouveau-né prématurément ou à terme en cours d'autonomisation alimentaire.
- Difficultés d'alimentation, soutien de l'allaitement maternel.
- Antibiothérapie parentérale.
- Prise en charge de nouveaux-nés à risque...



Découvrez le service HAD néonatale en vidéo en scannant ce qrcode



## **Modalités d'admission**

L'admission en HAD est réalisée par le médecin coordonnateur, le cadre de santé et le médecin référent de l'enfant en lien avec le médecin traitant.

L'admission en HAD nécessite l'accord écrit et l'engagement des parents.

L'équipe établit un projet de soin personnalisé pour le nouveau-né en accord avec les parents.

Le domicile familial doit se situer dans un périmètre de 30 kms autour du CHU de Nantes. Les conditions du domicile doivent être compatibles avec l'hospitalisation à domicile.

## **Organisation de la prise en charge à domicile**

Les soins sont assurés au domicile par une puéricultrice entre 7 h et 21h. L'infirmière effectue un à deux passages par jour en fonction des soins. L'horaire de ce passage peut varier.

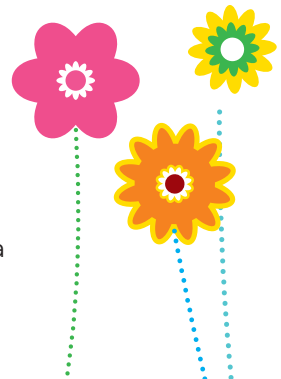
Une permanence des soins est assurée 24h/24 et 7j/7.

Le matériel nécessaire aux soins et les traitements du nouveau-né sont fournis par l'HAD néonatale.

Une partie du dossier de soin est laissée à domicile à disposition des parents et des différents intervenants.

Le nouveau-né sera revu une fois par semaine en consultation au sein du service de néonatalogie du CHU de Nantes.

A tout moment une ré-hospitalisation du nouveau-né pourra être nécessaire.





## Contact

Infirmière puéricultrice

Tél. 06 09 79 40 39 (24h/24)

Bureau HAD

Tél. 02 40 08 31 70

Cadre de santé

Tél. 02 40 08 35 25

En cas d'urgence vitale : SAMU 15

### **VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX POUR NOUS !**

Partagez votre expérience et participez à l'amélioration de la qualité des soins.

Scannez ce qrcode ou écrivez-nous à

[votreavis@chu-nantes.fr](mailto:votreavis@chu-nantes.fr)



AUX NOUVELLES  
FRONTIÈRES  
DE LA SANTÉ

Direction de la communication  
Avril 2026

CHU-NANTES.FR

